Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213502487-20251205-D2025_34-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2025/34
Séance du 2 décembre 2025	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	28 novembre 2025
Votants	10	

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Nicolas BATHELLIER, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. Nicolas BATHELLIER, Maire	Présence	
Mme Christelle CLOAREC, 1ère adjointe	Présence	
M. Jean Francis LEBRET, Conseiller Municipal	Présence	
M. Jean-Marie TASSEL, Conseiller Municipal	Présence	
M. René TRELLU, Conseiller Municipal	Présence	
Mme Jeanine PREVOST, Conseillère Municipale	Présence	
M. David LEMARCHAND, Conseiller Municipal	Absence excusée	Jean-Marie TASSEL
Mme Carole CALLARD, Conseillère Municipale	Présence	
Mme Andréa GUILLEN GARCERAN, Conseillère Municipale	Présence	
M. Joël TEYSSOT, Conseiller Municipal	Absent	
M. Quentin PERIAUX, Conseiller Municipal	Absence excusée	Andréa GUILLEN GARCERAN

Secrétaire de Séance : Mme Christelle CLOAREC

OBJET : Décision modificative n°1 – BP 2025 section fonctionnement

Vu l'article L.1612-11 du CGCT,
Vu le budget principal de l'exercice 2025 arrêté par la préfecture en date du 10/06/2025,
Vu les besoins de régularisation et d'adaptation des crédits en cours d'exercice,
Considérant que les crédits affectés au c/66111 sont insuffisants, la décision modificative suivante est nécessaire :

c/6541 (créances admises en non-valeur) : - 269 €
c/66111 (intérêts réglés à l'échéance) : + 269 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** M. le Maire à procéder à la décision modificative décrite ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. Nicolas BATHELLIER

Le secrétaire de séance
Mme Christelle CLOAREC